

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Dans le cadre des préavis de grève déposés pour France Info par le SNJ, FO et la CGT les 8 et 9 décembre 2016, la Direction a rencontré les représentants de ces syndicats les 12 et 20 décembre 2016 et les 3, 13 et 30 janvier 2017. Pour rappel, une rencontre avait également eu lieu le 4 novembre 2016 dans le cadre des négociations concernant le droit à l'image et les rétributions financières associées aux produits spécifiques produits pour la télévision, sur la chaîne franceinfo.

La Direction a pris les engagements suivants :

- La Direction réaffirme la position primordiale de l'antenne radio dans l'élaboration de sa stratégie. A cette fin, les moyens dévolus à la production de l'antenne radio de franceinfo seront préservés. En l'absence d'un dimensionnement adapté à une production de qualité sur les deux antennes radio / TV, les journalistes ont la possibilité d'invoquer la priorité radio pour refuser une production de duplex filmée.
- Pour garantir la stabilisation du projet, la grille radio lancée le 29 août 2016 ne subira aucun changement dans sa structure jusqu'à la fin de la saison (juin 2017). Ainsi, les formats éditoriaux faisant l'objet d'une co-diffusion TV définissent aujourd'hui un périmètre partagé et désormais stabilisé.
- Toute évolution de la contribution des équipes de la radio à la chaîne publique d'information fera l'objet d'échanges dans un groupe de travail. En tout état de cause, la Direction s'engage à ce qu'aucun moyen aujourd'hui affecté à l'antenne radio ne soit diminué.
- Pour tenir compte de la spécificité que constitue la diffusion télévisuelle hertzienne pour les besoins exclusifs des services édités par FRANCE TÉLÉVISIONS dans le cadre de l'offre publique d'information (« productions télédiffusées »), la Direction souhaite reconnaître l'expertise particulière et le savoir-faire spécifique mis en œuvre par les journalistes concernés selon les modalités suivantes :
 - La participation ponctuelle à des productions télédiffusées répondant à ces critères :
 - à destination de la chaîne de télévision franceinfo
 - en duplex(s) en extérieurs
 - commandées par la rédaction radio de France Info
 - engendrant une production spécifique en amont pour le journaliste Radio France (ne s'apparentant pas à une invitation)
 - filmées depuis le lieu extérieur ou composées d'une captation sonore spécifiquement produite pour la chaîne de télévision franceinfo depuis le lieu extérieur, habillées visuellement avec ou sans la photo du journalistedonne lieu à une rétribution d'un montant de 75 € bruts par journée (quel que soit le nombre de productions télédiffusées au cours de cette journée).
 - La participation ponctuelle à des productions télédiffusées - duplex(s) en studio au sein de la Maison de la radio (ne s'apparentant pas à une invitation) - donne lieu à une rétribution d'un montant de 50 € bruts par journée (quel que soit le nombre de productions télédiffusées au cours de cette journée).
 - La participation récurrente à des productions télédiffusées (émissions, titres, journaux, duplex quotidiens récurrents) donne lieu à une rétribution forfaitaire versée en début de grille pour la durée de la « grille d'hiver » allant de septembre à début juillet :
 - De 750 € bruts par grille pour les productions télédiffusées quotidiennes, y compris pour les journalistes titulaires jokers attitrés ;
 - De 350 € bruts par grille pour les productions télédiffusées hebdomadaires et pour les duplex quotidiens récurrents ;

VE SS
CGT.L.T.

- Les remplacements ponctuels sur des productions télédiffusées régulières donnent lieu à une rétribution de 40 € bruts par journée, plafonnés à 200 € bruts par mois et 750 € bruts par année civile.

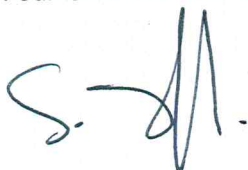
Ces mesures entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2016. Elles concernent tous les journalistes de France info en CDI et en CDD.

- La direction de franceinfo s'engage à veiller à la meilleure exposition possible des contenus radio et notamment des push sur franceinfo.fr. Les commissions de suivi prévues ci-dessous seront systématiquement informées des évolutions de l'offre numérique de franceinfo.
- Une démarche de communication renforcée va être mise en œuvre, pour permettre plus d'échanges en amont sur les évolutions du projet :
 - **Une fois par semaine :**
 - **Cafés franceinfo**, ouverts à tous pour échanger et dialoguer ;
 - **Une fois par mois :**
 - **Groupe de travail sur le projet de grille radio 2017/2018** avec des membres de la rédaction : retours d'expérience de la grille actuelle, produits radio/TV, et construction de la prochaine grille.
 - **Une fois par trimestre :**
 - **Réunion au Studio 105** avec l'ensemble des équipes de franceinfo.
 - **Commission de suivi du projet**, avec 2 représentants par organisation syndicale signataire du présent relevé de décision :
 - Partage d'indicateurs de suivi (à définir conjointement avec les représentants des salariés membres de la commission de suivi du projet) : nombre de reportages diffusés sur la grille radio / nombre d'articles issus de la rédaction radio mis en avant sur le site / nombre de pushes issus de la rédaction radio / nombre d'heures produites pour une co-diffusion radio-TV ...
 - Partage des calendriers de la gouvernance commune avec FRANCE TÉLÉVISIONS (dates de prochains comités à venir), partage des ordres du jour de ces instances de gouvernance (éditorial / numérique / marque)
- Les plannings des journalistes et techniciens de franceinfo seront présentés au CHSCT avant le début de chaque grille d'hiver.
- Les parties signataires conviennent de se réunir au dernier trimestre 2017 pour faire le point sur l'évolution du projet de l'offre publique d'information.

Ce relevé de décisions vaut levée de préavis émis par la CGT, FO et le SNJ les 8 et 9 décembre 2016.

Paris, le 1^{er} février 2017

Pour la Direction de Radio France



Stéphane DELPECH
Directeur délégué au Dialogue Social

Pour les organisations syndicales
signataires du préavis

VE
SNJ



CGT

